

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
07 AVRIL 2016**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 Mars 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Jeudi 07 Avril 2016**, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

Excusés : Auguste DA SILVA (pouvoir à Roselyne LACOMBE), Yves Gaïtanaros (Pouvoir à Mme LIDDELL), Isabel MARQUES (POUVOIR à Gwendoline DAVID). Philippe FOUCHER.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	11
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	14

Le Conseil Municipal a nommé Mme Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte. M. le Maire informe que la séance de Conseil Municipal sera enregistrée.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 21 mars dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

1- Vote des Taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1379,1407 et suivants et 1636B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la Commission des Finances,

Décider de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2016 :

Pour la Taxe d'Habitation : 8.61%

Pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 12.23%

Pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 30.50%

Délibération 46-2016 (à l'unanimité)

2- Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune.

Exposé :

Après la commission générale qui s'est tenu le 04 avril 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la Commune. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 1 162 170€

. Recettes : 1 162 170€

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 272 543.67

. Recettes : 272 543.67

Décide

Article unique : d'approuver le budget primitif 2016 de la Commune.

Délibération 47-2016 (à l'unanimité)

3-Vote du Budget Primitif 2016 du Service des Eaux

Après la commission générale qui s'est tenu le 04 avril 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2016 du Service des Eaux. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 417 381.49€

. Recettes : 417 381.49€

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 90 439.18€

. Recettes : 90 439.18€

Décide

Article unique : d'approuver le budget primitif 2016 du Service des Eaux.

Délibération 48-2016 (à l'unanimité)

4-Vote du Budget Primitif 2016 du Service Assainissement

Après la commission générale qui s'est tenu le 04 avril 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2016 du Service Assainissement. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 86 497.38€

. Recettes : 86 497.38€

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 81 928.36€
. Recettes : 81 928.36€

Décide

Article unique : d'approuver le budget primitif 2016 du Service Assainissement.

Délibération 49-2016 (à l'unanimité)

5-Participation de la commune à l'Association de Gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs aux Bois

Monsieur le Maire fait part du courrier du 16 février 2016 de l'Association de Gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs aux Bois par lequel la commune est sollicitée pour une participation financière au titre de la fourrière départementale.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal DECIDE :

D'adhérer aux services de L'Association de Gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs aux Bois , et autorise le Maire a régler la cotisation 2016.

Délibération 50-2016 (8 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions)

6-Réserve Parlementaire pour le Projet de réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes

Afin de mettre en action cet investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'enveloppe de Réserve parlementaire de Madame la Députée, Marianne DUBOIS, au taux de 30%

Montant total des travaux estimé : 32 085€HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

Délibération 51-2016 (13 voix pour – 1 contre)

7-Réserve Parlementaire pour le projet de Mise en accessibilité des Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée que suite à l'obligation de rendre accessible les bâtiments communaux, il est souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention pour 2016 au titre de la Réserve Parlementaire de M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur.

Afin de mettre en action cet investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'enveloppe de Réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur, Jean-Pierre SUEUR au taux de 50% soit une subvention d'environ 26 250€.

Pour les travaux de Mise en accessibilité des bâtiments communaux (phase 2016)

1- Aile ouest de la mairie et mairie 23 240€HT

2- Salle des Fêtes 29 260€HT

Montant total des travaux estimé : 52 500€HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% du montant total HT.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

Délibération 52-2016 (13 voix pour – 1 voix contre)

8-Fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet de création d'un espace de loisirs multi -générations

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- l'autoriser à solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

DEPENSES HT	RECETTES
Boulodrome 4 740.00€	Subvention CCPLN 9 612.61€ 34%
Aire de jeux 13 685.22€	Fonds de Soutien à l'investissement public local 8 468.00 30%
Table de ping-pong 800.00€	Autofinancement 10 144.61€ 36%
Mobilier urbain 4 000.00€	
Frais annexes 5 000.00€	
TOTAL DEPENSES 28 225.22€€	TOTAL RECETTES 28 225.22€

Délibération 53-2016 (à l'unanimité)

9-Etude d'opportunité d'installation de vidéo protection publique

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le lieutenant Robin Champetier, Commandant de communauté de Brigade de Neuville aux Bois afin d'évoquer la mise en place de la vidéo protection sur la Commune.

Sa mise en place nécessiterait plusieurs étapes :

- Lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéo protection, avec notamment la définition d'un « plan global de couverture » qui situera les sites stratégiques à couvrir (bâtiment public, entrées de ville, etc.). Ce plan de couverture devra être établi en concertation avec la Gendarmerie d'Outarville.

- -Obtention de l'autorisation préfectorale de mise en place

- -Choix des modalités administratives de mise en place

- achat du matériel de vidéo protection avec possibilité de subventions, ou location longue durée du matériel avec option d'achat.

La Commune peut bénéficier de l'accompagnement du référent sûreté du Groupement de

Gendarmerie du Loiret, et/ou peut opter pour le recours à un bureau d'étude.

Le Conseil Municipal

- **SE PRONONCE** pour le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéo-protection,

- **SOLLICITE** l'accompagnement du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Loiret, et de la Gendarmerie d'Outarville.

Délibération 54-2016 (à l'unanimité)

10-Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2015:

Délibération 55-2016 (à l'unanimité)

11-Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement 2015 :

Délibération 56-2016 (à l'unanimité)

12-Création d'un poste en Accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer des tâches administratives au secrétariat de mairie.

L'emploi serait créé pour la période du 1er mai 2016 au 31 décembre 2016. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Délibération 57-2016 (13 voix pour – 1 abstention)

13-Ouverture d'un Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un agent communal le sollicite pour l'ouverture d'un compte épargne temps et donne lecture des dispositions concernant l'ouverture d'un compte épargne temps.

Les membres du Conseil à l'unanimité demande le report de cette délibération et souhaite aborder la question préalablement en commission du personnel.

III- Affaires diverses

BASSIN DE NATATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, la réunion avec le Cabinet D'expertise Mission H20 le vendredi 08/04/2016 suite à leur visite au bassin de natation. Monsieur le Maire précise que sur sa demande, des représentants de la Communauté de Communes étaient présents, ainsi que Mme Lacombe et M. Villard. Dans un premier temps, il s'agissait d'avoir une vision globale de l'état du bâtiment. A la suite, un rapport détaillé sera transmis à la mairie sous 15 jours.

Monsieur le Maire et Madame Lacombe signalent que le cabinet d'expertise a considéré entièrement justifié la fermeture provisoire du bassin de natation en raison de son état actuel. L'élément principal défectueux est la structure du bâtiment. La fuite d'eau serait moins importante que prévue.

Deux hypothèses ont été soulevées :

- Celle de refaire des travaux sur le bassin actuel avec pour durée de vie une moyenne de 5 ans dans l'attente de la construction d'une nouvelle structure nautique.
- Celle de ne pas rouvrir et d'envisager la création d'une nouvelle piscine à vocation intercommunale avec une durée de vie d'environ une trentaine d'années.

Messieurs les vice-présidents de la Communauté de Commune en ont pris bonne note. Mme Lacombe souligne avoir emmené Monsieur Lirot visiter le bassin afin qu'il puisse constater par lui-même l'état de dégradation.

EXPOSITION ESPACE INFO –ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir pris l'initiative de contacter L'ADIL afin d'instaurer une permanence mensuel de l'Espace « Info-Energie » dans les locaux de la mairie à destination des habitants. Cette permanence ne peut pour le moment voir le jour en raison d'un manque de disponibilité des agents de L'ADIL. Cependant L'ADIL a proposé à Monsieur le Maire la possibilité d'installer diverses expositions sur des thèmes variés à disposition de la population dans une des salles de la Mairie.

CONCIERGERIE MOBILE

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir contacté Monsieur Christophe SIMONET, Directeur de Proxiweb afin de connaître un peu plus les objectifs de la future conciergerie mobile.

« Celle-ci a pour but de faciliter l'accès des villageois à une large gamme de services et de produits locaux ; maintenir et développer les activités en milieu rural ; innover en matière de propositions offertes à la clientèle. Géré, conduit par un personnel spécialement formé, ce véhicule se déplacera vers les zones rurales ou les sites déportés afin de se rapprocher des populations dans une volonté de leur fournir une gamme de services tels que :

- Accès internet avec assistance pour recherche, démarches, etc.
- Présentation d'une gamme de services locaux
- Présentation d'une gamme de produits locaux
- Livraison de marchandises sur « abonnement » (lourds, ou type Colis Relais, etc.)
- Diffusion d'informations administratives, culturelles, sportives, sociales...des collectivités, des associations, etc.

L'équipement de ce véhicule sera adapté à ces usages. »

Monsieur le Maire précise que ce projet est encore à l'étude mais il a fait savoir auprès des porteurs de ce projet que la commune d'Outarville pourrait être très intéressée par le caractère innovant de cette offre.

UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir pris contact avec l'Association UFC QUE CHOISIR afin d'amener une permanence mensuelle. Cette Association a pour but la défense des consommateurs.

PARC INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il prend contact avec des entreprises informatiques afin d'obtenir des devis en vue d'acquérir le matériel informatique de la Mairie en remplacement de l'actuel contrat de location financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Fait à Outarville, le 07 avril 2016

Le Maire

Michel CHAMBRIN

La signature des membres du Conseil Municipal vaut approbation du Procès-Verbal et des délibérations attenantes.

SEANCE du 21/03/2016	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Michel CHAMBRIN	1	1			
Sylvain NAUDET	1	1			
André VILLARD	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Yves GAÏTANAROS		1	1	Pouvoir à Mme Liddell	Absent
Gwendoline DAVID	1	1			
Roselyne LACOMBE	1	1			
Auguste DA SILVA		1	1	Pouvoir à Mme Lacombe	Absent
Isabel MARQUES		1	1	Pouvoir à Mme David	Absente
Michel TEIXEIRA	1	1			
Daniel CHAIN	1	1			
Pierre COISNON	1	1			
Philippe FOUCHER			1		Absent

Anne-Marie LIDDELL	1	1			
Pauline LELUC	1	1			
TOTAUX	11	14	4	3	